

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNES DE TRELAZE ET SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

Par arrêté préfectoral DCPAT/BPEF/2024 n°389 du 5 décembre 2024, une enquête publique est ouverte en mairie de TRELAZE, du mardi 7 janvier 2025 à 9h00 pour s'achever le mercredi 22 janvier 2025 à 17h00, soit pour une période de 16 jours, sur la demande présentée par Monsieur le directeur de la société Paul GRANDJOUAN SACO dont le siège social est situé au 16, rue du Rocher – ZAC de l'Aubinière – 49800 TRELAZE pour le site situé 16, rue du Rocher - ZAC de l'Aubinière – 49800 TRELAZE visant la création d'une unité de broyage de papier.

Cette demande, constituée conformément aux articles R 181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'incidence environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de TRELAZE, siège de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (mairie de TRELAZE – Place Olivier Thuau 49800 TRELAZE : le lundi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h45, les mardi et mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 10h00 à 12h15 et de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00).

Un dossier sera également mis à la disposition du public à la mairie de SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU aux jours et heures habituels de la mairie (mairie de SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU – 1 rue Jean Gilles – 49124 SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 et le mardi de 10h30 à 12h30 et de 13h45 à 19h00). Un registre est également à disposition du public en mairie de SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de TRELAZE qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante :

pref-enqpub-grandjouan@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

M. Bernard BEAUPERE, inspecteur d'académie à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 28 novembre 2024, recevra en personne les observations du public, les :

■ En mairie de TRELAZE

- mardi 7 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- mercredi 22 janvier 2025 de 14h00 à 17h00

■ En mairie de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

- lundi 13 janvier 2025 de 14h00 à 17h00

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de TRELAZE, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur Thierry NOCQUET, directeur de pôle de la société Paul GRANDJOUAN SACO, thierry.nocquet@veolia.com ou Madame Eva CHIGNARD – eva.chignard@veolia.com

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.